

# PROFIL DU PROGRAMME THÉMATIQUE RELATIF À L'APPLICATION DES LOIS FORESTIÈRES, À LA GOUVERNANCE ET AU COMMERCE

## Profil de programme

### **ARGUMENT ET CONTEXTE**

Les activités illégales dans le secteur forestier se poursuivent en ajoutant à la dégradation des forêts et en sapant la contribution que peut apporter le secteur forestier à la création d'emplois au développement social et économique et à la lutte contre la pauvreté. On ne connaît pas le volume de bois abattu, transformé et vendu dans l'illégalité. L'exploitation forestière menée dans l'illégalité peut dévaloriser la ressource forestière, en entraînant sa dégradation et une sous-optimisation des avantages socioéconomiques qu'en tirent les populations riveraines. Plusieurs facteurs sont en cause dans la multiplication des cas de récoltes illégales de bois, parmi eux un cadre politique et juridique inadapté, un manque de moyens de la puissance publique, des données insuffisantes sur les ressources forestières et l'exploitation illégale, et une forte demande de bois bon marché. Une coopération entre pays producteurs et pays consommateurs est nécessaire.

L'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT), négocié en 2006, comporte des engagements à renforcer la capacité des Membres à imposer un plus grand respect des lois forestières et de la gouvernance et à traiter les problèmes touchant le commerce des bois tropicaux, améliorer la commercialisation et la distribution des exportations de bois tropicaux et de produits dérivés issus de sources en aménagement durable et de récoltes pérennisables, contribuer au développement durable et au recul de la pauvreté, et reconnaître aux populations autochtones et riveraines tributaires des forêts leur rôle dans la réalisation de l'aménagement forestier durable en élaborant des stratégies de renforcement de leurs capacités à aménager leurs forêts productrices de bois d'œuvre.

En 2007 le Conseil a approuvé la mise en œuvre pilote du programme thématique TFLET. Les objectifs de ce programme pilote, tout comme les projets et activités en cours d'exécution, seront intégrés dans le programme thématique devant être élaboré suivant le présent profil, en prenant en compte les dispositions administratives mises en place pour le programme existant.

### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général de ce programme thématique est d'obtenir un meilleur respect des lois forestières nationales et une amélioration de la gouvernance dans les pays tropicaux membres de l'OIBT en vue d'enrichir et de diversifier le commerce international des bois tropicaux issus de forêts en gestion durable et d'aider à faire reculer la pauvreté dans ces pays.

### **STRATÉGIE DU PROGRAMME**

La stratégie devant permettre d'atteindre cet objectif comporte plusieurs volets : (i) répondre aux

besoins des pays producteurs et des collectivités locales en vue d'améliorer la gouvernance forestière ; (ii) œuvrer à une plus grande transparence et une gestion effective des circuits de l'offre ; et (iii) nouer des partenariats publics-privés entre les gouvernements, le secteur privé, les O.N.G. et les collectivités locales en tissant des réseaux solides devant décourager les activités forestières illégales.

## **PRODUIT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

- capacité accrue des populations tributaires des forêts et des collectivités locales à améliorer la gouvernance et à placer leurs forêts en gestion durable en vue de faire reculer la pauvreté qui les affecte ;
- capacité accrue des petites et moyennes entreprises à opérer des récoltes, transformer et manutentionner le bois issu de sources en aménagement légal et durable ;
- élargissement des débouchés commerciaux pour le bois de production légale et durable issu de forêts tropicales grâce à un appui aux initiatives interentreprises ;
- capacité accrue des associations professionnelles et des organismes de la société civile, en particulier celles représentant des groupes d'intérêts locaux et des ouvriers du secteur forestier, à s'impliquer et à prendre une part active dans l'élaboration et l'application de politiques et de programmes visant la gestion des forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux ;
- politiques et programmes en faveur d'un plus grand respect des législations et de la gouvernance forestières, contribuant à la mise en œuvre des objectifs internationaux convenus dans l'AIBT, le FNUF, la FAO, la CITES, la CDB et la CCNUCC, ainsi que dans tous accords de partenariat pertinents ;
- échange d'informations entre les acteurs et identifications des points communs et des composantes transversales qui figurent dans les politiques et programmes visant une amélioration du respect des lois et de la gouvernance forestières ; et
- meilleure application des législations et des réglementations forestières grâce à des systèmes de reconstitution de la filière des produits et de leur traçabilité dont notamment les méthodes dites « d'empreintes digitales » et en recourant à des procédures de vérification et surveillance améliorées.

La démarche adoptée dans le programme thématique ici proposé sera complémentaire aux travaux menés par l'OIBT en matière de politique et de transparence, consistant à intensifier ses travaux auprès des gouvernements, du secteur privé et des acteurs de la société civile. Ce programme encouragera et facilitera les partenariats entre organismes des pouvoirs publics, organisations de la société civile et entreprises privées pour, d'une part, intensifier la participation des collectivités locales à la gestion des forêts, à la production forestière et au partage des avantages et d'autre part obtenir un meilleur accès aux marchés pour les produits forestiers.

## **PARTENAIRE PRESSENTIS ET AGENCE COLLABORATRICES**

Ce programme thématique, devant renforcer les partenariats public-privé entre les acteurs concernés, à savoir le gouvernement, les organisations du secteur privé et celles de la société civile, prend en compte les problématiques et les besoins spécifiques des collectivités locales et les autochtones fortement tributaires de la conservation et de l'utilisation durable des ressources forestières tropicales ainsi que de l'utilisation durable du bois et des produits non ligneux.

Les principaux acteurs dans le secteur forestier seront les organismes forestiers de l'administration nationale, les agences représentant la puissance publique nationale chargée de faire respecter les législations forestières, la société civile nationale, et les organismes du secteur privé, les entreprises, coopératives locales et administrations des collectivités, ainsi que des petites et moyennes entreprises forestières.

Les bénéficiaires intermédiaires sont des groupes divers d'organisations nationales et locales. Le premier groupe cible se compose des gouvernements nationaux. Le deuxième groupe cible est celui des associations professionnelles et des organismes de la société civile et du mouvement associatif, du secteur privé et des établissements de recherche. Le dernier des groupes cible se compose des producteurs et des utilisateurs en bout de chaîne. Ce programme sera asservi à la demande et caractérisé par sa souplesse, de sorte que ses bénéficiaires pressentis puissent, en concertation avec l'OIBT et d'autres acteurs, déterminer la nature exacte des activités qu'ils entreprendront dans son cadre.

## **BUDGET INDICATIF**

Le budget indicatif total de ce programme thématique est de 15 millions de dollars, dont 12 millions seront alloués à des activités d'échelon national, 3 millions devant servir à financer des activités d'échelon régional et international.

Phase TFLET pilote – engagement financier acquis	\$EU 4 800 000
Solde	\$EU 10 200 000
<b>TOTAL</b>	<b>\$EU 15 000 000</b>

## **BAILLEURS DE FONDS PRESENTIS**

Les gouvernements des Pays-Bas, du Japon, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Finlande, de Norvège et de Corée ont déjà promis des contributions à la phase pilote de ce programme thématique pour un total de 4,8 millions de dollars EU.